



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse Etat des lieux de la délinquance générale en Haute-Corse en 2023 et de l'action des services de l'Etat

Le mercredi 14 février 2024, M. Michel PROSIC, Préfet de Haute-Corse, et M. Jean-Philippe NAVARRE, Procureur de la République de Bastia ont co-présidé l'État Major Départemental de Sécurité (EMDS), instance réunissant les représentants des forces de sécurité (police, gendarmerie, armée, administration pénitentiaire et douanes) pour piloter la politique de sécurité dans le département.

Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan pour l'année 2023 de la lutte contre la délinquance dans le département que ce soit en matière d'atteintes aux biens, de violences intrafamiliales, de lutte contre les stupéfiants, d'atteintes aux élus et d'insécurité routière.

Ils ont également réuni les membres du comité opérationnel départemental anti-fraudes afin d'établir un bilan de l'action coordonnée des services en 2023 et tracer la feuille de route de 2024.

Chiffres nationaux de la délinquance 2023

Selon Interstats Analyse n°65 du 31 janvier 2024

En France, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales sont en hausse en 2023, mais en ralentissement par rapport à l'année précédente.

Les hausses les plus fortes concernent les atteintes aux personnes :

- En 2023, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus augmentent fortement dans le cadre familial (+ 9 %) poursuivant la hausse observée depuis 2017, et plus modérément hors cadre familial (+ 4 %).

Au total, l'ensemble de ces violences enregistrées progresse nettement (+7 %), en ralentissant toutefois par rapport aux deux années précédentes. Les violences sexuelles augmentent également sur un an (+8 %), plus modérément toutefois que les années précédentes. Les homicides poursuivent leur progression (+5 %), de manière plus modérée que les tentatives d'homicide (+13 %).

En 2023, les escroqueries continuent d'augmenter (+7 %) :

- Les vols contre les personnes sont globalement en baisse sur un an (-8 % pour les vols violents sans arme et -3 % pour les vols sans violence contre les personnes), sauf pour les vols avec armes qui augmentent légèrement (+2 %).

Ce type de vol est caractéristique de la délinquance observée dans les transports en commun. Le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun diminue globalement en 2023.

Le nombre de destructions et dégradations volontaires s'accroît (+3 %) :

- en lien avec l'explosion de ce type d'infractions lors des violences urbaines de fin juin-début juillet 2023 (+140 % sur une semaine par rapport à la même période en 2022).

Les infractions liées aux stupéfiants connaissent également des évolutions modérées en 2023 :

- avec une hausse des mis en cause pour usage de stupéfiants (+4 %) et une très légère baisse des mis en cause pour trafic de stupéfiants (-1 %).

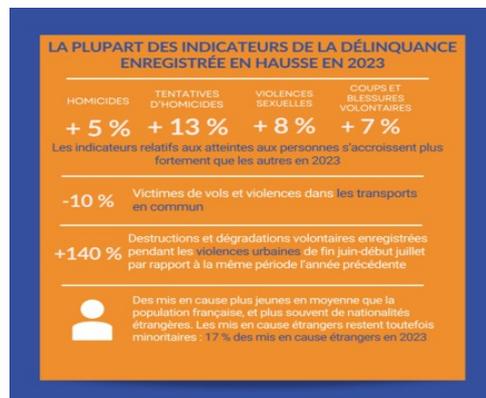
Les cambriolages augmentent (+3 %) tout comme les vols de véhicules (+4 %) et les vols dans les véhicules (+5%) :

- poursuivant, avec une moindre ampleur, les hausses observées l'année précédente.

Seuls les vols d'accessoires sur véhicules présentent une nette baisse (-9 %) par rapport à l'année précédente, en rupture avec la très forte augmentation de 2022 (+30 %).

Les victimes d'atteintes aux personnes sont en moyenne plus jeunes que celles d'atteintes aux biens :

- Les mis en cause sont, quant à eux, plus jeunes en moyenne que la population française.



BILAN DE LA DÉLINQUANCE GLOBALE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE EN 2023

En Haute-Corse, il a été dénombré, en 2023, 7 204 faits de délinquance, soit un taux de 40 faits pour 1000 habitants, ce qui maintient le département à un niveau bas de délinquance par rapport à sa population. Le taux d'élucidation de ces faits atteint 44 % contre 33 % à l'échelle nationale.

En termes de délinquance générale, l'année 2023 peut se résumer ainsi :

- **une stabilité générale de la délinquance générale par rapport à l'année précédente (+ 0,4 %) :** 7204 faits contre 7175 faits en 2022, soit +29 faits. Cette **augmentation est essentiellement liée aux violences intrafamiliales et à une augmentation des faits constatés par l'action volontaire des services (+79 faits).**

- **une baisse des atteintes aux biens (-4,2 %) :** 115 faits de moins ont été commis en 2023 (2734 faits en 2023 contre 2849 en 2022) avec une **stabilité des cambriolages (+2 faits) à un niveau toujours bas** (273 cambriolages dans le département en 2023 soit 0,7 par jour).

- **une augmentation toujours significative des violences intrafamiliales (+19,4 % en 2023 avec 143 faits de plus) qui explique la hausse des atteintes aux personnes (+9,7 % avec 164 faits de plus).**

- **une augmentation notable des saisies de stupéfiants (+345 %)**

- **des chiffres d'insécurité routière tous dans le rouge** par rapport à 2023 : +22 % de personnes décédées (soit 4 personnes de plus qu'en 2022) sur les routes du département, +12 % d'accidents.

- **une action des forces de sécurité intérieure efficace** avec un taux d'élucidation des faits de 44 %, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2022. Ce sont ainsi 3165 faits sur 7204 au total qui ont été élucidés en 2023. Les forces de sécurité intérieure ont également constaté d'initiative 723 faits, soit une augmentation de 10,7 % par rapport à 2022 (+79 faits).

Les chiffres clés de la délinquance générale :

- Stabilisation de la délinquance générale : +0,4 %
- Augmentation des faits élucidés : + 3,25 % (3062 faits élucidés en 2022 contre 3165 en 2023)
- Augmentation des atteintes aux personnes : + 9,7 %
- Baisse des atteintes aux biens : - 4,2 %.
- Hausse de l'agrégat des IRAS – Infractions relevées par l'action des services (+ 10,7 %), ce qui démontre l'engagement constant des services de police et des unités de gendarmerie sur le département.

Les atteintes aux personnes : presque 1 fait sur 2 lié aux violences intrafamiliales

En 2023, on relève 1689 atteintes à l'intégrité physique des personnes contre 1525 en 2022, soit une hausse de 164 faits, soit +9,7 %. Les violences intrafamiliales représentent 44 % de la totalité des faits : 736 en 2023.

Le département de la Haute-Corse est le 20ème département dont le taux des AVIP pour 1000 habitants demeure le plus faible (9,5 pour la Haute-Corse contre 12,8 au niveau national).

La progression constatée des violences intrafamiliales s'explique certainement en partie par un nombre plus élevé de victimes venant dénoncer ces violences.

- ➔ Progression de 19,4 % : 736 victimes en 2023 contre 593 en 2022.
 - dont 612 victimes pour coups et blessures volontaires*
 - dont 94 victimes pour menaces/chantage*
 - dont 5 victimes pour violences sexuelles*

Afin d'enrayer ce phénomène, un traitement judiciaire systématique et prioritaire a été instauré par les services d'enquête. L'accent a été mis sur la formation des personnels et les recrutements profilés de spécialistes dans ce domaine, avec notamment la mise en place de la Maison de protection des familles de la Haute-Corse (MPF) au sein de la gendarmerie et le recrutement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) pour accompagner les victimes. Les protocoles de prise en charge des victimes à l'hôpital ont également été mis en œuvre.

L'accompagnement accru du CIDFF a été acté en 2024 afin de renforcer encore les actions de prévention, d'accompagnement et de prise en charge.

En 2023, 18 téléphones grave danger ont été déployés dans le département ainsi que 5 bracelets anti-rapprochement afin de protéger les femmes susceptibles d'être menacées.

Les violences physiques crapuleuses connaissent une diminution de 20 %, mais ce chiffre doit être ramené aux nombres de faits constatés très faible (39 en 2023).

Les menaces et chantages sont en très légère hausse (+3%), mais ces chiffres restent relativement stables d'une année sur l'autre.

On relève également 7 homicides en 2023, à l'identique de 2022, et 5 tentatives d'homicide, contre 3 en 2022, avec pour cause essentielle des règlements de comptes.

Une attention particulière : la protection des élus

La Corse, comme le continent, connaît un phénomène d'atteintes aux élus du fait de leurs fonctions. Dans le département, 13 plaintes ont été déposées en 2023.

Le gouvernement et les principales associations nationales d'élus, dès 2019, ont engagé une action volontariste pour combattre la commission de tels actes. Ainsi, un suivi particulier des infractions dont sont victimes les élus a été mis en place par le ministère de la Justice. La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a permis le renforcement de la protection juridique des élus, ainsi que l'accroissement des pouvoirs de police des maires. De même, en mai 2023, le Gouvernement a mis en œuvre un « **pack sécurité** » à destination des élus, avec comme principales mesures :

- la mise en place de référents « atteintes aux élus » dans les brigades de gendarmerie et au commissariat, point de contact privilégié pour les élus ;
- le renforcement du dispositif « alarme élu » pour un traitement rapide des appels au 17 ;

- la mise en œuvre de mesures spécifiques de protection ;
- l'amplification de la prise de plainte en mobilité ;
- la sensibilisation à la gestion des incivilités ;
- la mise en place d'un dispositif d'appui psychologique national ;
- le développement des interventions des référents sûreté des forces de l'ordre.

Les objectifs du préfet de la Haute-Corse et du procureur de la République de Bastia, en lien avec les forces de l'ordre, sont de pouvoir maintenir une écoute et un dialogue continu, avec la mise en œuvre de mesures de protection adaptées chaque fois que cela s'avère nécessaire et une action à tous les stades du traitement des cas de violence, avec célérité, afin de garantir une réponse opérationnelle et judiciaire rapide.

Les atteintes aux biens : une baisse significative

En 2023, 2734 faits d'atteintes aux biens sont à déplorer contre 2849 faits en 2022, soit une baisse de 4,2 % (-115 faits).

Le taux départemental reste largement sous le seuil national (14,7 pour 1 000 habitants en Haute-Corse contre 29,1 faits au niveau national), **positionnant ainsi la Haute-Corse au 91ème rang sur 96 départements (hors DOM-COM) sur ce type de délinquance.**

Les escroqueries et infractions économiques et financières constituent 45 % des faits : 1212 faits, relativement stable par rapport à 2022 (en baisse de 15 faits, soit -1,2%).

Le taux départemental reste sensiblement similaire au taux national (6,71 faits pour 1 000 habitants en Haute-Corse contre 6,76 faits au niveau national). Dans un contexte national d'augmentation des faits pour cet agrégat, ces chiffres sont plutôt satisfaisants, malgré les difficultés auxquelles sont confrontés les enquêteurs pour la résolution des affaires inhérentes à ce type de délinquance.

Une part importante de ces faits est commise au sein du cyberspace. Les escroqueries commises par le biais d'internet concernent principalement les fausses annonces mises en ligne, le hameçonnage, le vol de données bancaires par fausse qualité, les fausses offres d'emploi, les piratages de site.

Les cambriolages représentent 10 % des atteintes aux biens, stables entre 2022 et 2023 (+2 faits) à un niveau toujours bas (273 cambriolages dans le département en 2023 soit 0,7 par jour).

Les incendies de véhicules ont baissé de 7 % (213 faits en 2023 contre 228 faits en 2022). Il est à noter que la DIPN a réactivé en 2023 sa cellule de lutte contre les incendies de véhicules devant la recrudescence du phénomène en fin d'année.

En 2023, 43 faits de destruction par moyens dangereux d'habitation ou de véhicules ont été relevés.

Afin de lutter toujours mieux contre toutes les formes de délinquance d'appropriation et de dégradation, l'État soutient activement la création de systèmes de vidéoprotection dans les communes et de sécurisation dans les écoles. En 2023, l'État a accompagné 6 projets d'installation de systèmes de vidéoprotection, de vidéophones ou d'alarmes anti-intrusion dans les communes (Santa Maria di Lota, Calvi, Biguglia, Aleria, Bastia) avec des subventions à hauteur de 140 101 €.

Lutte contre les trafics de stupéfiants : une année importante en termes de saisie et une implication toujours plus forte des services de sécurité intérieure

La Corse est une zone d'importation de produits stupéfiants destinés à être consommés localement.

On relève une très forte hausse des saisies (+ 345 %) passant de 32,90 kg de drogues saisies en 2022 à 146,31kg en 2023, soit +113,5kg :

- ➔ Herbe et résine de cannabis (+ 104 kg) passant de 27,70 kg de drogues saisies en 2022 à 131,88kg en 2023 :
- ➔ Cocaïne (+ 8,7 kg) passant de 5,2 kg de drogues saisies en 2022 à 13,9kg en 2023 :
- ➔ Héroïne (+ 540 grammes) passant de 4g de drogues saisies en 2022 à 544g en 2023 :

Cette forte hausse se traduit par une implication encore accrue des services de la police judiciaire et de la section de recherches de la gendarmerie nationale, avec une action ciblée sur le haut du spectre de la criminalité, mais aussi sur le démantèlement des réseaux du quotidien (66 infractions liées aux trafics de stupéfiants constatées).

Plusieurs grosses affaires ont pu être réalisées, tant en Corse que sur le continent. Au mois d'août 100 kg de stupéfiants ont été saisis lors de l'interpellation, par les policiers, de plusieurs individus à leur descente du bateau sur le port de Bastia.

Il est à noter également une saisie des armes en hausse en 2023 : une augmentation de 28 %, avec 318 armes saisies en 2023 soit 70 de plus qu'en 2022.

Des saisies d'avares criminels toujours importantes

En 2023, 2,04 M€ d'avares criminels ont été saisis dans le département.

Insécurité routière : une année 2023 très difficile malgré l'action des services

Les chiffres en matière d'insécurité routière sont tous dans le rouge en 2023 et traduisent une année mauvaise en la matière, à l'inverse de la tendance nationale qui voit le nombre de personnes décédées sur les routes reculer (-3%).

- ➔ Hausse globale des statistiques générales en 2023 : +12 % des accidents (366 accidents corporels recensés), +4 % des blessés (458 blessés recensés, dont 85 % de résidents corses), et +22 % de tués (22 décès contre 18 en 2022, dont 15 résidents corses), avec un impact notable sur les motards (30 % des véhicules impliqués dans les accidents et des tués).
- ➔ Causes principales : vitesse excessive, conduites addictives, comportement dangereux (plus de 90 % des accidents dus à des facteurs humains).
- ➔ Enjeux principaux identifiés dans le plan départemental d'action de sécurité routière : les conduites à risque, les nouveaux modes de mobilité et le partage de la route, les deux roues motorisées, le risque routier professionnel, les jeunes, la période estivale et les seniors.

40 % des accidents corporels ont lieu durant la saison estivale (juin, juillet et août) et la période de mai à octobre regroupe 70 % de ces accidents. Les routes territoriales sont les zones du réseau routier qui concentrent la très grande majorité des accidents.

Ces accidents impliquent dans 60 % des cas des véhicules légers et dans 30 % des cas des motos. La tranche d'âge la plus impactée est celle des 25-64 ans (60 %). La tranche des plus de 65 ans reste stable (15%) par rapport aux années précédentes, mais on note une légère diminution de la part des 18-24 ans (15%) et une augmentation, légère également mais notable, des moins de 18 ans impliqués dans des accidents (10 % en 2023). Près de 80 % des personnes impliquées dans ces accidents sont des hommes.

L'activité répressive des services reste importante : tolérance 0 envers les comportements les plus dangereux

- près de 1 000 infractions ont été relevées pour conduites sous l'emprise de stupéfiants ou sous l'empire d'un état alcoolique après dépistage de 38 154 personnes
- près de 3 000 infractions relevées pour la vitesse
- 733 suspensions de permis prononcées dont :
 - 171 pour conduite sous l'emprise de stupéfiants (23%),
 - 302 pour alcoolémie (41%),
 - 254 pour excès de vitesse (35%).

Afin de lutter contre l'insécurité routière :

- Développement des actions de communication, de sensibilisation, de prévention
- Poursuite des contrôles routiers
- Renforcement de la réponse pénale

Lutte contre la fraude / Contrôles des titres : 71 saisines en matière de permis de conduire dont 47 pour des suspicions de fraudes à l'examen théorique du permis de conduire.

Une mobilisation forte de tous les services de l'État au profit de la protection de nos concitoyens : une lutte contre toutes les fraudes, les infractions diverses.

1- Lutte contre le travail illégal

- 58 contrôles en 2023 ;
- Contrôle de 84 entreprises et audition de 292 salariés ;
- Diversification des secteurs d'activités concernés par les contrôles : HCR (46%), BTP (29%), agriculture, casse-automobiles ;
- Constat de 51 situations de travail illégal contre 44 en 2022 ;
- Stabilité du nombre de procédures initiées : 20 contre 21 en 2022 ;
- 34,5 % des actions donnant lieu à des suites pénales et/ou administratives (3 fermetures administratives prononcées).

Contrôles casse-automobiles : 6 opérations engagées, avec mise à jour de 4 situations d'infractions (dissimulation d'activité, exploitations d'installations classées non enregistrées ou gestion irrégulière de déchets), ayant conduit à 2 procédures judiciaires, des décisions de suspension d'activités et une amende de 15 000 €.

2- Lutte contre la fraude sociale et fiscale

- **Le montant des préjudices liés aux fraudes fiscales et sociales s'est établi en 2023 à 11,5 millions d'euros** (10,5 millions en 2022), répartis comme suit :
- DGFIP : 7,42 M€
 - URSSAF : 1,72 M€
 - CPAM : 1,11 M€
 - CAF : 0,91 M€
 - MSA : 0,16 M€
 - France Travail : 0,15 M€

Contrefaçons : 322 procédures ont été engagées en 2023 et un renforcement des actions en 2024 aura lieu en lien avec la tenue des JO.

Tabac : 60 procédures menées en 2023, pour 73,4 kg de tabac saisis.

3- Une action particulière en 2023 de protection des personnes âgées en établissements spécialisés : 16 contrôles engagés en EHPAD

Cette priorité donnée aux contrôles en EHPAD se poursuivra en 2024.

4- Les fermetures administratives

En 2023, 3 fermetures administratives ont été prononcées dans le département dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Au total, 4 semaines de fermeture ont été prononcées.

Des priorités pour l'année 2024 en lien avec les constats de 2023 et des nouveautés organisationnelles

La protection des habitants de la Haute-Corse reste l'objectif majeur pour l'année 2024, avec un accent particulier mis sur les politiques publiques suivantes :

- **La lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
- **La lutte contre la criminalité organisée ;**
- **La lutte contre les violences intrafamiliales ;**
- **La lutte contre la cyberdélinquance ;**
- **La lutte contre l'insécurité routière.**

2024 est également une année importante en termes d'organisation et de moyens des services de sécurité intérieure.

Depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre de la réforme de la police nationale, une direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) de la Haute-Corse a été créée et placée sous l'autorité du préfet de la Haute-Corse. Elle regroupe la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Corse, le service de la police judiciaire de Bastia, la police aux frontières de la Haute-Corse. Le directeur interdépartemental de la police nationale représente ces différents services et est leur autorité hiérarchique. L'objectif de cette réforme est de renforcer la qualité du service rendu aux citoyens et d'améliorer l'efficacité des services. La création de la DIPN permet de créer un interlocuteur unique à l'échelon départemental afin de simplifier la lisibilité de l'action de la police. Elle permet également d'assurer une meilleure coordination des différents services et donc de renforcer l'efficacité opérationnelle de la police dans le département dans une logique de

complémentarité des moyens et de soutien mutuel. Enfin, la DIPN participe à une plus grande déconcentration des missions de la police nationale, ce qui permet de répondre au mieux aux enjeux du territoire.

2024 verra des moyens renforcés au profit de la gendarmerie nationale dans le cadre du plan présidentiel.

Le plan 200 brigades

En 2022, le Président de la République avait pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure visait à la fois à renforcer et rapprocher le service public de la sécurité du citoyen, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Ces nouvelles brigades, qui seront fixes ou mobiles, proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.

En Haute-Corse, ce plan se décline en l'ouverture de deux brigades d'ici à 2027 à Corte et dans la plaine orientale. La **nouvelle brigade à vocation départementale à Corte, chargée de mieux lutter contre les atteintes à l'environnement va voir le jour dès 2024**. Elle devrait compter 6 militaires.